

ON S'ABONNE

à Québec, à la librairie d'A. Corné,
et c. ou au bureau du Journal,
près l'Archevêché.
A Londres, chez M. Duhart-
Fauvel, 67, Strand.
A Paris, chez M. Desdoutis, 1,
rue Soufflot.

Prix: 20s par année, frais de poste à
part. Pour les instituteurs qui se con-
formeront à nos conditions à leur égard,
15s.

JOURNAL DE QUEBEC,

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

ANNONCES.

On reçoit les annonces à insérer
tous les jours de 8h. du matin à
6h. du soir. Les prix des annonces
sont plus élevés que ceux des
autres journaux, mais les mêmes
et l'on fait des remises considéra-
bles sur celles publiées à long
terme.

Le Rédacteur en chef, J. CAUCHON.
Correspondant parisien, ATTICUS.
Le Gérant, AUGUSTIN CÔTÉ

LE DERNIER DES MOHICANS.

HISTOIRE DE MIL SEPT CENT CINQUANTE-SEPT.

PAR J. FENIMORE COOPER.

CHAPITRE XXI.

SAL. S'il ne te rembourse pas, cer-
tainement tu ne prendras pas sa chair; à
qui te servirait-elle ?
LE JEUNE. A en faire des apais pour
les peaux; et si elle ne satisfait pas
leur appétit, elle assouvi du moins
ma soif de vengeance.

SHAKESPEARE. Le marchand de Venise.

Les ombres du soir étaient venues augmenter
l'horreur des ruines de William-Henry, quand nos
compagnons y arrivèrent. Le Chasseur et les deux
Mohicans s'empressèrent de faire leurs préparatifs
pour y passer la nuit, mais d'un air grave et sérieux
qui prouvait que l'horrible spectacle qu'ils avaient
eu sous les yeux avait fait sur leur esprit plus d'im-
pression qu'ils ne voulaient en laisser voir. Quelques
poutres à demi brûlées furent appuyées par un bout
contre un mur, pour former une espèce d'appentis,
et quand l'Uncas les eut couvertes avec des branches,
cette demeure précaire fut terminée. Le jeune
Indien montra du doigt cet abri grossier, dès qu'il
eut terminé ses travaux, et Heyward qui entendait
le langage de ce geste silencieux, y conduisit
Munro et le prossa de prendre quelque repos.
Laisant le vieillard seul avec ses chagrins, il re-
tourna sur-le-champ en plein air, se trouvant trop
agité pour suivre le conseil qu'il venait de donner
à son vieil ami.

Tandis qu'Écil-de-Faucou et ses deux compa-
gnons allumèrent leur feu et prenaient leurs repas
du soir, repas frugal qui ne consistait qu'en chair
d'ours séchée, le jeune major monta sur les débris
d'un bastion qui dominait sur l'Horizon. Le vent
était tombé, et les vagues frappaient avec moins
de violence et plus de régularité contre le rivage
sablonneux qui était sous ses pieds. Les nuages,
comme fatigués de leurs courses impétueuses, com-
mencent à se diviser: les plus épais se rassem-
blent en masses noires à l'horizon, et les plus légers,
planant encore sur les eaux du lac et sur le sommet
des montagnes, comme une volée d'oiseaux effrayés,
mais qui ne peuvent se résoudre à s'éloigner
de l'endroit où ils ont laissé leurs nids. Ça et là
une étoile brillante luttait contre les vapeurs qui
roulaient encore dans l'atmosphère, et semblait un
rayon lumineux perçant la sombre voûte du firmament.
Des ténèbres impénétrables couvraient déjà
les montagnes qui entouraient les environs, et la
plaine était comme un vaste cimetière abandonné,
où régnait le silence de la mort au milieu de ceux
qu'elle a frappés.

Duncan resta quelque temps à contempler une
scène si bien d'accord avec tout ce qu'il avait passé.
Ses regards se tournaient tour à tour vers les ruines,
au milieu desquelles le chasseur et ses deux amis
étaient assis autour d'un bon feu, et vers la faible
lueur qu'on distinguait encore du côté du couchant,
par le rouge pâle dont elle teignait les nuages, et
se reposait ensuite sur cette sombre obscurité qui
bornait sa vue à l'enceinte où tant de morts étaient
étendus.

Bientôt il crut entendre s'élever de cet endroit
des sons inintelligibles, si bas, si confus, qu'il ne
pouvait ni s'en expliquer la nature, ni même se
convaincre qu'il ne se trompait pas. Honteux des
inquiétudes auxquelles il se livrait malgré lui, il
chercha à s'en distraire en jetant les yeux sur le
lac, et en contemplant les étoiles qui se réfléchis-
saient sur la surface mouvante. Cependant son
oreille aux aguets l'avertit de la répétition des
mêmes sons, comme pour le mettre en garde contre
quelque danger caché. Il y donna alors toute son
attention, et le bruit qu'il entendait en fin parut
plus distinctement du sein des ténèbres, lui parut
celui que produirait une marche rapide.

Ne pouvant plus maîtriser son inquiétude, il
appela le chasseur à voix basse, et l'invita à venir
le trouver. Celui-ci prit son fusil sous son bras, et
se rendit près du major d'un pas lent, et avec un
air si calme et si insouciant, qu'il était facile de
juger qu'il se croyait en toute sûreté dans la situation
où il était.

Écoutez, lui dit Duncan lorsque le chasseur se
fut placé tranquillement à son côté, j'entends dans
la plaine des sons qui peuvent prouver que Mont-
calm n'a pas encore entièrement abandonné sa
conquête.

— En ce cas, les oreilles valent mieux que les
yeux, répondit le chasseur avec sans-froid, en s'oc-
cupant en même temps à finir la mastication d'un
morceau de chair d'ours dont il avait la bouche
pleine; je l'ai vu moi-même entrer dans le Ty
avec toute son armée; car vos Français, quand ils
ont remporté un succès, aiment assez à s'en retour-
ner chez eux pour le célébrer par des danses et des
fêtes.

— Cela est possible, mais un Indien dort rare-
ment pendant la guerre, et l'envie de piller peut
retenir ici un Huron, même après le départ de ses
compagnons. Il serait prudent d'attendre le feu et
de rester aux écoutes. — Écoutez! n'entendez-vous
pas le bruit dont je vous parle ?

— Un Indien rôde rarement au milieu des morts.
Quand il a le sang échauffé et qu'il est en fureur,
il est toujours prêt à tuer et n'est pas très-scrupu-
leux sur les moyens; mais quand il a calé la
chevelure de son ennemi, et que l'esprit est séparé
du corps, il oublie son inimitié, et laisse au mort
le repos qui lui est dû. — En parlant des esprits,
major, croyez-vous que les Peaux-Rouges et nous
autres blancs nous ayons un jour le même paradis ?

— Sans doute, sans doute. — Ah! j'ai cru
entendre encore les mêmes sons, mais c'était peut-
être le bruit des feuilles de ce bouleau.

— Quant à moi, continua Écil-de-Faucou en tour-
nant la tête un instant avec nonchalance du côté
qu'Heyward lui désignait, je crois que le paradis
doit être un séjour de bonheur, et que par consé-
quent chacun y sera traité suivant ses goûts et ses
inclinations. Je pense donc, moi, que les Peaux-
Rouges ne s'éloignent pas beaucoup de la vérité en
croyant qu'après leur mort ils iront dans de beaux
bois remplis de gibier, comme le disent toutes leurs
traditions. Et, quant à cela, je crois que ce ne
serait pas une honte pour un blanc dont le sang est
sans mélange, que de passer son temps à...

— Eh bien! vous l'entendez à présent ?

— Oui, oui; quand la nature est abondante, les
loupes sont en campagne comme lorsqu'elle est
rare. S'il faisait clair, et qu'on en eût le loisir, on
n'aurait que la peine de choisir leurs plus belles
peaux. — Mais pour en revenir à la vie du paradis,
major, j'ai entendu les prédateurs dire que le ciel
est un séjour de félicité; mais tous les hommes ne
sont pas d'accord dans leurs idées relativement au
bonheur. Moi, par exemple, soit dit sans manquer
de respect aux volontés de la Providence, je n'en
trouverais pas un très-grand à être en forme toute
la journée pour entendre prêcher, vu mon penchant
naturel pour le mouvement et pour la chasse.

Duncan qui, d'après l'explication du chasseur,
croyait reconnaître la nature du bruit qui l'avait
inquiété, donnait alors plus d'attention aux dis-
cours de son compagnon, et était curieux de voir
où le mènerait cette discussion.

— Il est difficile, dit-il, de rendre compte des
sentiments que l'homme éprouvera lors de ce
grand et dernier changement.

— C'en serait un terrible, reprit le chasseur sui-
vant le fil de la même idée, pour un homme qui a
passé tant de jours et de nuits en plein air. Ce
serait comme si l'on s'endormait près de la source
de l'Iludson, et qu'on se réveillât à côté d'une cata-
cacte. Mais c'est une consolation de savoir que
nous serons un maître miséricordieux, quoique
nous ne fassions chacun à notre manière, et que
nous soyons séparés de lui par d'immenses déserts.

— Ah! qu'est-ce que j'entends ?

— N'est-ce pas le bruit que font les loupes en
cherchant leur proie, comme vous venez de le dire ?

Écil-de-Faucou secoua la tête, et fit signe au
major de le suivre dans un endroit que la lumière
du feu n'éclairait pas. Après avoir pris cette pré-
caution, il se plaça dans une attitude d'attention,
et écouta de toutes ses oreilles, dans l'attente que
le bruit qui les avait enfin frappés se répéterait.
Mais sa vigilance fut inutile, et après quelques
minutes de silence complet, il dit à Heyward à
demi-voix :

— Il faut que nous appellions Uncas; il a les sens
d'un Indien, et il entendra ce que nous ne pouvons
entendre; car étant une Peau-Blanche, je ne puis
rien lui dire.

En achevant ces mots, il imita le cri du hilou.
Ce son fit tressaillir le jeune Mohican, qui s'en-
tendait avec son père près du feu. Il se leva
sur-le-champ, regarda de différents côtés pour s'as-
surer d'où partait ce cri, et le chasseur l'ayant ré-
pété, Duncan aperçut Uncas qui s'approchait d'eux
avec précaution.

Écil-de-Faucou lui donna quelques instructions
en peu de mots, en langue delaware, et dès que le
jeune Indien eut appris ce dont il s'agissait, il
s'éloigna de quelques pas, s'étendant le visage contre
terre, et, aux yeux d'Heyward, parut y rester dans
un état d'immobilité parfaite. Quelques minutes
se passèrent. Enfin le major, surpris qu'il restât
si longtemps dans cette attitude, et curieux de voir
de quelle manière il se procurait les renseigne-
ments qu'on désirait, s'avança vers l'endroit où il
l'avait vu tomber; mais, à son grand étonnement,
il trouva en arrivant qu'Uncas avait disparu, et
ce qu'il avait pris pour son corps étendu par
terre n'était qu'une ombre produite par quelques
ruines.

— Qu'est donc devenu le jeune Mohican ? de-
manda-t-il au chasseur dès qu'il fut de retour au-
près de lui; je l'ai vu tomber en cet endroit, et je
pourrais faire serment qu'il ne s'est pas relevé.

— Chut! parlez plus bas! Nous ne savons pas
quelles oreilles sont ouvertes autour de nous, et les
Mingos sont d'une race qui en a de bonnes. — Uncas
est parti en rampant: il est maintenant dans la
plaine, et si quelque Magas se montre à lui, il
trouvera à qui parler.

— Vous croyez donc que Montcalm n'a pas em-
mené tous ses Indiens? Donnons l'alarme à nos
compagnons, et préparons nos armes; nous sommes
cinq, et jamais un ennemi ne nous a fait peur.

— Ne leur dites pas un mot, si vous faites cas de
la vie! — Voyez le Sagamore assis devant son feu!
N'a-t-il pas l'air d'un grand chef indien? S'il y
a quelques rôdeurs dans les environs, ils ne se dou-
teront pas à ses traits que nous soupçonnons qu'un
danger nous menace.

— Mais ils peuvent le découvrir, et lui envoyer
une flèche ou une balle presque à coup sûr. La
clarté du feu le rend trop visible, et il deviendra
très-certainement la première victime.

— On ne peut nier qu'il y ait de la maison dans ce
que vous dites, répondit Écil-de-Faucou d'un air
qui annonçait plus d'inquiétude qu'il n'en avait
encore montrée; mais que pouvons-nous faire? le
moindre mouvement suspect peut nous faire atta-
quer avant que nous soyons prêts à résister. Il
sait déjà, par le signal que j'ai fait à Uncas, qu'il
se passe quelque chose d'inattendu, et je vais
l'avertir par un autre que nous sommes à peu de
distance de quelques Mingos. Sa nature indienne
lui dira alors ce qu'il doit faire.

Le chasseur approcha ses doigts de sa bouche, et
fit entendre une sorte de sifflement qui fit tressaillir
Duncan, comme s'il avait entendu un serpent.
Chingachgook avait la tête appuyée sur une main,
semblait se livrer à ses réflexions quand il entendit
le signal que semblait lui donner le reptile dont il
portait le nom. Il releva la tête, et ses yeux noirs
se tournèrent à la hâte autour de lui. Ce mouve-
ment subit, et peut-être involontaire, ne dura qu'un
instant, et fut le seul symptôme de surprise et
d'alarme qu'on put remarquer en lui. Il ne toucha
pas son fusil, qui était à portée de sa main; son
tomahawk, qu'il avait détaché de sa ceinture pour
être plus à l'aise, resta par terre à côté de lui. Il
reprit sa première attitude, mais en appuyant sa
tête sur son autre main, comme pour faire croire
qu'il n'avait fait ce mouvement que pour délasser
l'autre bras, et il attendit l'événement avec un
calme et une tranquillité dont tout autre qu'un
Indien eût été incapable.

Heyward remarqua pourtant que tandis qu'à des
yeux moins attentifs que le chef mohican pouvait
paraître somnolent, ses narines étaient plus ouvertes
que de coutume; sa tête était tournée un peu de
côté, comme pour entendre plus facilement le mou-
vement de son, et ses yeux lançaient des regards vifs
et rapides sur tous les objets.

— Voyez ce noble guerrier! dit Écil-de-Faucou
à voix basse, en prenant le bras d'Heyward; il sait
que le moindre geste déconcerterait notre prudence
et nous mettrait tous à la merci de ces coquins
de....

Il fut interrompu par un éclair produit par un
coup de mousquet; une détonation le suivit, et

l'air fut rempli d'étincelles de feu autour de l'en-
droit où les yeux d'Heyward étaient encore attachés
avec admiration. Un seul coup d'œil l'assura que
Chingachgook avait disparu pendant cet instant
de confusion. Cependant le chasseur avait armé
son fusil, se tenant prêt à s'en servir et n'attendant
que l'instant où quelque ennemi se montrerait à
ses yeux. Mais l'attaque parut se terminer avec
cette vaine tentative contre la vie de Chingach-
gook. Deux ou trois fois les deux compagnons
eurent entendu un bruit éloigné dans les broussailles;
mais les yeux exercés du chasseur recon-
nurent bientôt une troupe de loupes qui fuyaient,
effrayés sans doute par le coup de fusil qui venait
d'être tiré. Après un nouveau silence de quelques
minutes qui se passèrent dans l'incertitude et l'impa-
tience, on entendit un grand bruit dans l'eau, et
il fut immédiatement suivi d'un second coup de
feu.

— C'est le fusil d'Uncas, dit le chasseur; j'en
connais le son aussi bien qu'un père connaît la voix
de son fils. C'est une bonne carabine, et je l'ai
portée longtemps avant d'en avoir une meilleure.

— Que veut dire tout cela? demanda Duncan;
il paraît que des ennemis nous guettent et ont
juré notre perte.

— Le premier coup qui a été tiré prouve qu'ils
ne nous voulaient pas du bien, et voici un Indien
qui prouve aussi qu'ils ne nous ont pas fait de mal,
répondit Écil-de-Faucou en voyant Chingachgook
reparaître à peu de distance du feu. Et s'avancant
vers lui: — Eh bien! qu'est-ce que Sagamore l'a
dit-il? Les Mingos nous attaquent-ils tout de bon
ou n'est-ce qu'un de ces reptiles qui se tiennent
sur les derrières d'une armée pour tâcher de voler
la chevelure d'un mort, et aller se vanter à leurs
sœurs de leurs exploits contre les Visages-pâles.

Chingachgook reprit sa place avec le plus grand
sang-froid, et ne fit aucune réponse avant d'avoir
examiné un tison qu'avait frappé la balle qui lui
était destinée. Ensuite, levant un doigt, il se
borna à prononcer en anglais le monosyllabe —
hum.

— C'est comme je le pensais, dit le chasseur en
s'asseyant auprès de lui; et comme il s'est mis à
couvert dans le lac avant qu'Uncas lâchât son coup
il est plus que probable qu'il s'échappera, et qu'il
ira conter force mensonges comme quoi il avait
dressé une embuscade à deux Mohicans et à un
chasseur blanc; — car les deux officiers ne peuvent
compter pour grand chose dans ce genre d'escar-
mouche. — Eh bien! qu'il aille! il y a des hon-
nêtes gens partout, quoiqu'il ne s'en trouve guère
parmi les Magas, comme Dieu le sait; mais il
peut se rencontrer, même parmi eux, quelque brave
qui se moque d'un fanfaron quand il se vante contre
toute raison. — Le plomb de ce coquin vous a sifflé
aux oreilles, Sagamore.

Chingachgook jeta un coup d'œil calme et insou-
ciant vers le tison que la balle avait frappé, et con-
serva son attitude avec un sang-froid qu'un pareil
incident ne pouvait troubler. Uncas arriva en ce
moment, et s'assit devant le feu près de ses amis,
avec le même air d'indifférence et de tranquillité
que son père.

Heyward suivait des yeux tous leurs mouve-
ments avec un vif intérêt mêlé d'étonnement et de
curiosité; et il était prêt à croire que le chasseur
et les deux Indiens avaient de secrets moyens d'in-
telligence qui échappaient à son attention. Au
lieu de ce récit détaillé qu'un jeune Européen se
serait empressé de faire pour apprendre à ses com-
pagnons, peut-être même avec quelque exagéra-
tion, ce qui venait de se passer au milieu des té-
nèbres qui couvraient la plaine, il semblait que le
jeune guerrier se contentât de laisser ses actions
parler pour lui. Dans le fait ce n'était ni le lieu ni
le moment qu'un Indien aurait choisi pour se vanter
de ses exploits; et il est probable que si Hey-
ward n'eût pas fait de questions, pas un seul mot
n'aurait été prononcé alors sur ce sujet.

— Qu'est devenu notre ennemi, Uncas? lui de-
manda-t-il; nous avons entendu votre coup de fu-
sil, et nous espérons que vous ne l'auriez pas tiré
en vain.

Le jeune Mohican releva un pan de son habit, et
montra le trophée sanglant de sa victoire, une che-
velure qu'il avait attachée à sa ceinture.

Chingachgook y porta la main, et la regarda un
instant avec attention. La laissant ensuite retomber
avec un dédain bien prononcé, il s'écria :

— Hugh! — Onéida!

— Un Onéida! répéta le chasseur qui commen-
çait à perdre son air animé pour prendre une appa-
rence d'apathie semblable à celle de ses deux com-
pagnons, mais qui s'avança avec curiosité pour exa-
miner ce gage honteux du triomphe; au nom du
ciel! si les Onéidas nous suivent tandis que nous
suivons les Hurons, nous nous trouverons entre
des diables! — Eh bien! aux yeux d'un blanc, il
n'y a pas de différence entre cette chevelure et
celle d'un autre Indien, et cependant le Sagamore
assure qu'elle a poussé sur la tête d'un Mingo, et il
désigne même sa peuplade! — Et vous, Uncas,
qu'en dites-vous? de quelle nation était le coquin
que vous avez justement exécuté ?

Uncas leva les yeux sur le chasseur, et lui répon-
dit avec sa voix douce et musicale :

— Onéida.

— Encore Onéida! s'écria Écil-de-Faucou. Ce
que dit un Indien est ordinairement vrai; mais
quand ce qu'il dit est confirmé par un autre, on
peut le regarder comme paroles d'évangile.

— Le pauvre diable s'est mépris, dit Heyward;
il nous a pris pour les Français; et il n'aurait pas at-
taqué les jours d'un ami.

— Prendre un Mohican, peint des couleurs de sa
nation, pour un Huron! s'écria le chasseur; au-
tant voudrait dire qu'on pourrait prendre les habits
bleus des grenadiers de Montcalm pour les vestes
rouges des Anglais. Non, non; le reptile savait
bien ce qu'il faisait, et il n'y a pas eu de méprise
dans cette affaire, car il n'y a pas eu beaucoup d'amitié
perdue entre un Mingo et un Delaware, n'im-
porte du côté de quels blancs leurs peuplades soient
rangées. Et quant à cela, qu'on les Onéidas
servent Sa Majesté le roi d'Angleterre, qui est mon
souverain et mon maître, mon tueur de daims n'au-
rait pas délibéré longtemps pour envoyer une dra-
gée à cette vermine, si mon bonheur me l'avait
fait rencontrer sur mon chemin.

— C'est de violer nos traités et agir d'une ma-
nière indigne de vous.

— Quand un homme vit longtemps avec d'autres
hommes, s'il n'est pas coquin et que les autres
soient honnêtes, l'affection finit par s'établir entre
eux. Il est vrai que l'astuce des blancs a réussi à
jeter la confusion dans les peuplades en ce qui con-
cerne les amis et les ennemis; car les Hurons et

les Onéidas, parlant la même langue, et qu'on
pourrait dire être la même nation, cherchent à s'en-
lever la chevelure les uns aux autres; et les Dela-
wares sont divisés entre eux, quelques-uns restant
autour du feu de leur grand conseil sur les bords de
leur rivière, et combattant pour la même cause que
les Mingos, tandis que la plupart d'entre eux sont
allés dans le Canada, par suite de leur haine
naturelle contre ces mêmes Mingos. Cependant il
n'est pas dans la nature d'une Peau-Rouge de
changer de sentiments à tout coup de vent, et c'est
pourquoi l'amitié d'un Mohican pour un Mingo est
comme celle d'un homme blanc pour un serpent.

— Je suis fâché de vous entendre parler ainsi, car
je croyais que les naturels qui habitent les environs
de nos établissements nous avaient trouvés trop
justes pour ne pas s'identifier complètement à nos
querelles.

— Ma foi, je crois qu'il est naturel de donner à
ses propres querelles la préférence sur celle des
étrangers. Quant à moi, j'aime la justice, et c'est
pourquoi... Non, je ne dirai pas que je hais un
Mingo, cela ne conviendrait ni à ma couleur ni à
ma religion, je répéterai encore que si mon tueur
de daims n'a pas envoyé une dragée à ce coquin
de robeur, c'est l'insécurité qui en est la cause.

Alors, convaincu de la force de ses raisons,
quel que pût être leur effet sur celui à qui
il en faisait part, l'honnête mais implacable chas-
seur tourna la tête d'un autre côté, comme s'il eût
voulu mettre fin à cette controverse.

Heyward remonta sur le rempart, trop inquiet et
trop peu au fait des escarmouches des bois pour ne
pas craindre le renouvellement de quelque attaque
semblable. Il n'en était pas de même du chasseur
et des Mohicans. Leurs sens longtemps exercés,
et rendus plus sûrs et plus actifs par l'habitude,
et la nécessité, les avaient mis en état non-seulement
de découvrir le danger, mais de s'assurer qu'ils
n'avaient plus rien à craindre. Aucun des trois ne
paraissait conserver le moindre doute relativement
à leur sûreté; et ils en donnèrent la preuve en
s'occupant des préparatifs pour se former en conseil
et délibérer sur ce qu'ils avaient à faire.

La confusion des nations et même des peuplades
à laquelle Écil-de-Faucou venait de faire allusion
existait à cette époque dans toute sa force. Le
grand lien d'un langage commun et par consé-
quent d'une origine commune avait été rompu;
et c'était par suite de cette désunion que les
Delawares et les Mingos, nom général qu'on don-
nait aux six nations alliées, combattaient dans les
mêmes rangs, quoique ennemis naturels, tandis que
les derniers étaient opposés aux Hurons. Les Dela-
wares étaient eux-mêmes divisés entre eux.
L'amour du soi qui avaient appartenu à leurs an-
cêtres avait retenu le Sagamore et son fils sous les
bannières du roi d'Angleterre avec une petite troupe
de Delawares qui servaient au fort Edouard; mais
on savait que la plus grande partie de sa nation,
ayant pris parti pour Montcalm, par haine contre les
Mingos, était en campagne.

Il est bon que le lecteur sache, s'il ne l'a pas
suffisamment appris dans ce qui précède, que les
Delawares ou Lenapes avaient la prétention d'être
la tige de ce peuple nombreux, autrefois maître de
toutes les forêts et plaines du nord et de l'est, de ce
qui forme aujourd'hui les États-Unis de l'Ame-
rique, et dont la peuplade des Mohicans était une
des branches les plus anciennes et les plus distin-
guées.

C'était donc avec une connaissance parfaite des
intérêts contraires qui avaient armé des amis les
uns contre les autres et qui avaient décidé les
ennemis naturels à devenir les alliés d'un même
parti, que le chasseur et ses deux compagnons se
disposèrent à délibérer sur la manière dont ils con-
serveraient leurs mouvements au milieu de tant de
races de sauvages. Duncan connaissait assez les
coutumes des Indiens pour savoir pourquoi le feu
avait été allumé de nouveau, et pourquoi les deux
Mohicans et même le chasseur s'étaient gravement
assis sous un dais de fumée: se plaçant dans un
endroit où il pourrait être spectateur de cette scène,
sans cesser d'avoir l'oreille attentive au moindre
bruit qui pourrait se faire entendre dans la plaine,
il attendit le résultat de la délibération avec toute
la patience dont il put s'armer.

Après un court intervalle de silence, Chingach-
gook alluma une pipe dont le godet était une
pierre tendre du pays, très-artistement taillée, et
le tuya un tube de bois. Après avoir fumé quel-
ques instants, il la passa à Écil-de-Faucou, qui en
fit autant et la remit à Uncas. La pipe avait ainsi
fait trois fois le tour de la compagnie, au milieu du
silence le plus profond, avant que personne parût
songer à ouvrir la bouche. Enfin Chingachgook,
comme le plus âgé et le plus élevé en rang, prit la
parole, fit l'exposé du sujet de la délibération, et
donna son avis en peu de mots avec calme et dig-
nité. Le chasseur lui répondit, le Mohican répli-
qua, son compagnon fit de nouvelles objections,
mais le jeune Uncas écouta dans un silence respec-
tueux, jusqu'à ce qu'Écil-de-Faucou lui eût dé-
claré son avis. D'après le ton et les gestes des
orateurs, Heyward conclut que le père et le fils
avaient embrassé la même opinion, et que leur
compagnon blanc en soutenait une autre. La dis-
cussion s'échauffait peu à peu, et il était évident
que chacun tenait fortement à son avis.

Malgré la chaleur croissante de cette contestation
amiable, l'assemblée chrétienne la mieux compo-
sée, sans même en excepter ses synodes où il ne se
trouve que de révérends ministres de la parole di-
vine, aurait pu puiser une leçon salutaire de modé-
ration dans la patience et la courtoisie des trois
individus qui discutaient ainsi. Les discours
d'Uncas furent écoutés avec la même atten-
tion que ceux qui étaient inspirés par l'expé-
rience et la sagesse plus mûre de son père, et bien
loin de montrer quelque impatience de parler,
chacun des orateurs ne réclamait la parole pour ré-
pondre à ce qui venait d'être dit qu'après avoir
consacré quelques minutes à réfléchir en silence
sur ce qu'il venait d'entendre et sur ce qu'il devait
répliquer.

Les langages des Mohicans étaient accompagnés de
gestes si expressifs, qu'il ne fut pas très-difficile à
Heyward de suivre le fil de leurs discours. Ceux
du chasseur lui parurent plus obscurs, parce que
celui-ci, par suite de l'orgueil secret que lui inspi-
rait sa couleur, affectait ce débit froid et inanimé
qui caractérise toutes les classes d'Anglo-Améri-
cains quand ils ne sont pas émus par quelque pas-
sion. La fréquente répétition des signes par les-
quels les deux Indiens désignaient les différentes
marques de passage qu'on peut trouver dans une

forêt, prouvait qu'ils insistaient pour continuer la
route par terre, tandis que le bras d'Écil-de-Faucou,
plusieurs fois dirigé vers l'Horizon, semblait indi-
quer qu'il était d'avis de voyager par eau.

Le chasseur paraissait pourtant céder, et la ques-
tion était sur le point d'être décidée contre lui,
quand tout à coup se leva, et secouant son apathie,
il prit toutes les manières et employa toutes les
ressources de l'éloquence indienne. Traçant un
demi-cercle en l'air, d'orient en occident, pour in-
diquer le cours du soleil, il répéta ce signe autant
de fois qu'il jugeait qu'il leur faudrait de jours pour
faire leur voyage dans les bois. Alors il traça sur
la terre une longue ligne tortueuse, indiquant en
même temps par ses gestes les obstacles que leur
feraient éprouver les montagnes et les rivières. Il
peignit, en prenant un air de fatigue, l'âge et la fai-
blesse de Munro qui était en ce moment enseveli
dans le sommeil, et parut même ne pas avoir une
très-haute idée des moyens physiques de Duncan
pour surmonter tant de difficultés; car celui-ci
s'aperçut qu'il était question de lui quand il vit le
chasseur étendre la main, et qu'il l'entendit pro-
noncer les mots la Main-Ouverte, surnom que la
générosité du major lui avait fait donner par toutes
les peuplades d'Indiens amis. Il imita ensuite le
mouvement léger d'un canot fendait les eaux d'un
lac à l'aide de la rame, et en établissant le contraste,
en contrefaisant la marche lente d'un homme fatigué.
Enfin il termina par étendre le bras vers la chevelure
de l'Onéida, probablement pour faire sentir la
nécessité de partir promptement, et de ne laisser
après eux aucune trace.

Les Mohicans l'écoutèrent avec gravité et d'un
air qui prouvait l'impression que faisait sur eux ce
discours; la conviction s'insinua peu à peu dans
leur esprit, et vers la fin de la harangue d'Écil-de-
Faucou, ils accompagnaient toutes ses phrases de
cette exclamation qui chez les sauvages est un
signe d'approbation ou d'applaudissement. En un
mot, Chingachgook et son fils se convertirent à
l'avis du chasseur, renonçant à l'opinion qu'ils
avaient d'abord soutenue, avec une candeur qui,
s'ils eussent été les représentants de quelque grand
peuple civilisé, aurait ruiné à jamais leur réputation
politique, en prouvant qu'ils pouvaient se
rendre à de bonnes raisons.

Dès l'instant que la détermination eut été prise,
on ne s'occupa plus que du résultat seul de la dis-
cussion: Écil-de-Faucou, sans jeter un regard au-
tour de lui pour lire son triomphe dans les yeux de
ses compagnons, s'étendit tranquillement devant le
feu qui brûlait encore, et ne tarda pas à s'endormir.

Laissez alors en quelque sorte à eux-mêmes, les
Mohicans, qui avaient consacré tant de temps aux
intérêts et aux affaires des autres, saisirent ce mo-
ment pour s'occuper d'eux-mêmes; se dépeignant
de la réserve grave et austère d'un chef indien,
Chingachgook commença à parler à son fils avec le
ton doux et enjoué de la tendresse paternelle;
Uncas répondit à son père avec une cordialité respec-
tueuse; et le chasseur, avant de s'endormir, put
s'apercevoir du changement complet qui venait de
s'opérer tout à coup dans les manières de ses deux
compagnons.

Il est impossible de décrire la musique de leur
langage, tandis qu'ils s'abandonnaient ainsi à la
gaïeté et aux effusions de leur tendresse mutuelle.
L'étendue de leurs voix, particulièrement de celle
du jeune homme, partait du ton le plus bas et s'éle-
vait jusqu'aux sons les plus hauts avec une douceur
qu'on pourrait dire féminine. Les yeux du père
suivaient les mouvements gracieux et ingénus de
son fils avec un air de satisfaction, et il ne man-
quait jamais de sourire aux réparties que lui faisait
celui-ci. Sous l'influence de ces sentiments aussi
tendres que naturels, les traits de Chingachgook ne
présentaient aucune trace de férocité, et l'image de
la mort,

tion. L'autre n'était pas présente. M. Robitaille fit alors ressortir les menées de M. Bédard pour conduire la paroisse à sa guise et sans consulter les intérêts de la majorité. Il demanda alors à l'assemblée de se prononcer sur la même résolution, et tout le monde s'écria que le chemin de Saint-Pierre était celui qui dans l'intérêt général devait être le premier. L'ex-maire fut alors obligé de se retirer avec son petit parti; mais il annonça qu'il avait une autre corde à son arc et qu'il reviendrait sur ce sujet. C'est alors qu'un docteur de Saint-Roch vint essayer de changer la division de la paroisse au sujet du pont. Il parla pendant trois quarts d'heure, et fut refuté par M. Robitaille. Enfin l'assemblée se sépara en criant qu'elle était en faveur de deux ponts et du chemin de Saint-Pierre.

Mais tout ne se termina pas là, monsieur le rédacteur, et l'ex-maire qui a la tête dure fit lundi dernier au conseil municipal une motion pour qu'il soit adressé à la législature une pétition demandant que les commissaires soient autorisés à construire deux ponts, mais aussi que la partie de la loi qui leur permet de faire les chemins en commençant par une route qui n'intéresse que 24 propriétaires, ne soit pas dérangée.

Le zèle de l'ex-maire s'explique bien. Il tient à la loi parce qu'il y trouve son intérêt et qu'il ne s'inquiète pas de la grande majorité des habitants de la paroisse de Charlebourg et de trois autres paroisses qui ont leur sortie par le chemin Saint-Pierre qui ne font aujourd'hui que demander justice en réclamant de l'administration la mise en état de trois lieues de chemin très fréquenté et qui dans certaines saisons est absolument impraticable. Mais M. l'ex-maire ne s'inquiète pas beaucoup si les pauvres habitants qui amènent péniblement du bois des montagnes à la ville crévent leurs chevaux et rompent leurs attelages et leurs voitures, pourvu qu'il ait une belle route devant sa porte et qu'il puisse y voir passer quelques promeneurs de la ville à la recherche de la solitude dans des chemins écartés. Au revoir.

NUMÉRO TROIS.

N. B. Depuis que ceci est écrit, je vois que l'ex-maire du comté de Québec a l'impudence de publier sur votre journal, comme ayant été adoptées, des résolutions qui n'ont pas même été proposées, ni secondées par qui que ce soit dans l'assemblée dont j'ai parlé plus haut. Comment qualifier cette conduite de M. Bédard qui a quitté la salle avant la fin de l'assemblée en compagnie de son secrétaire? Ce que je vous dis là, M. le rédacteur, peut-être prouvé par toute la paroisse.

N. T.

Sommaire des annonces nouvelles.

Terre à vendre. — Joseph Maranda.
Continuation de la vente de livres. — B. Cole.

CANADA.
QUÉBEC, 21 MARS 1850.

A nos abonnés.

Nous expédions depuis quelques jours et aujourd'hui encore des mémoires de compte à nombre de nos abonnés en dehors de Québec; nous espérons que chacun s'empressera d'y répondre par un prompt remboursement.

Le Haut-Canada.

Nous vivons à une époque étrange de l'histoire du monde. Partout des transitions brusques, partout une fièvre ardente d'innovations, partout des bouleversements sociaux, ici un trône renversé et brulant du feu de l'anarchie, là une république s'éteignant dans les serres du despotisme vainqueur, là-bas une lutte acharnée et se continuant encore entre les monarchies et les démocraties. Non seulement les bases de la société, mais encore celles de la morale sont remises en question. Le sol tremble sous ces secousses gigantesques imprimées par les peuples; on dirait la dislocation de l'Univers!...

Partout les novateurs veulent l'accomplissement et la mise en pratique complète de leurs systèmes; ils veulent "tout" ou ne veulent "rien", rien de ces réformes partielles et graduées, rien de cette nourriture qui soutient les peuples au début de la vie et les prépare à une nourriture plus forte dans leur virilité; rien de ces considérations de temps, de circonstances, de lieux, de mœurs, de lois, d'institutions, d'entraves, de possibilité, d'éléments sociaux, de personnes et de choses.

Pour trouver des exemples, nous ne descendrions pas dans la région infime du socialisme. Le parti catholique en France, lutait depuis bien des années, mais sans succès, pour obtenir la liberté d'enseignement et pour mettre la famille à l'abri de l'athéisme et des doctrines désolantes de la philosophie dite rationnelle. Des événements abrupts changeant la face politique de la France, un nouvel ordre de choses est établi, et, après bien des oscillations et des transmutations dans l'Etat, des transpositions dans les personnes, le parti catholique voit monter au pouvoir l'un de ses chefs les plus éminents, M. de Falloux. La première pensée de cet homme d'Etat, est de profiter de sa position pour assurer la liberté de l'enseignement dans la mesure du possible, entouré qu'il est d'éléments et d'intérêts divergents qui veulent avoir la plus large part possible des faveurs de la loi nouvelle. Il faut bien ne pas les exclure, avec la certitude en le haurant, de se voir succomber. M. de Montalembert dont les nobles accents ont retenti dans le nouveau-monde donna l'appui de sa puissante parole au ministre son ami. Ils consentirent à la conciliation pour sauver la société assise les pieds dans la lave brûlante, sur les bords incandescents du cratère d'un volcan, dans l'attente des destinées de l'avenir. Pour cela, M. Thiers et M. de Montalembert se sont réciproquement serré la main, et tous les hommes d'ordre se sont rangés à leurs côtés pour combattre l'hydre formidable du socialisme.

Mais pendant que cette heureuse conciliation s'opère entre les hommes des opinions modérées, et que ce rapprochement doit assurer le triomphe de la mesure de salut, M. de Montalembert et de Falloux se voient abandonnés par leurs anciens amis. Par ceux qu'ils ont eux-mêmes instruits et dirigés pendant vingt ans, parce que ces hommes d'Etat ne veulent pas "tout", ou mieux parce qu'ils ne peuvent pas "tout". Qu'arrivera-t-il si ces récalcitrants réussissent dans leur opposition aveugle et irrédécible? Ils n'auront "rien"!... et pour comble de malheur, ils précipiteront le cataclysme qui menace d'envahir la société française!...

Traversons maintenant les bords du grand fleuve!... Que se passe-t-il sur ces rives vierges encore de l'ennemi qui rongé le monde européen, malgré que l'écho de la foudre ait retenti le long de ses montagnes et qu'on entende, d'espace en espace, les cris aigus et bizarres des enfants perdus du socialisme? Chez ce peuple heureux jusqu'ici, et marchant à la conquête lente mais sûre de toutes les réformes rationnelles et de son double bien-être intellectuel et matériel? Ici, comme en France, nous nous abaissons jusqu'à la couche infecte du socialisme et de la démagogie s'exhalant du cadavre en putréfaction des sociétés de l'ancien

monde. Montons un peu au-dessus de ce brouillard épais et suffoquant, pour respirer, s'il est possible, un air plus pur.

Pour le moment, nous ne voulons parler que du Haut-Canada, car ce sont les événements qui se passent dans cette partie du pays qui nous ont suggéré cet article.

Le Haut-Canada présente en ce moment une singulière physionomie pour ceux qui en ont étudié et en connaissent toutes les phases politiques depuis son établissement jusqu'à nos jours; qui savent les revirements périodiques des partis depuis qu'on a pu y constater des partis et une opinion publique, c'est à dire depuis 1824.

Il serait peut-être curieux d'aller à la recherche de l'origine des fils qui font mouvoir certains individus, des causes et des motifs de leurs mouvements divers. Mais cela n'a rien à notre but qui est uniquement d'exposer les conséquences que ces mouvements peuvent entraîner à leur suite, afin, s'il est possible, d'engager les intéressés à s'arrêter lorsqu'il en est encore temps sur la pente d'un préjugé.

Nous n'avons pas besoin de constater notre droit de nous occuper d'une manière toute spéciale du Haut-Canada, puisque nos destinées sont liées aux siennes et, qu'en outre, ses questions les plus importantes sont aussi, dans une certaine mesure, des questions bas-canadiennes, nous voulons principalement parler des réserves du clergé et des rectories, ces dernières greffées au nombre de 75 sur les premières, par sir John Colborne avant son départ pour l'Europe. Cet homme avait pourtant fait assez de mal au pays par sa pusillanimité et tout à la fois brutale ignorance, exploitée en 1837 au profit de quelques hommes sanguinaires, sans lui léguer encore cette pomme de discorde pour l'avenir.

De 1824 à 1840 les libéraux du Haut-Canada avaient bien remporté quelques victoires électorales; mais ces victoires avaient été sans résultat, car l'administration était invariablement aux mains de leurs ennemis qui exerçaient par là une influence sans contrôle sur le conseil législatif ou allaient, comme chez nous, s'engouffrer toutes les mesures de réforme de la branche populaire. Ils avaient durant un demi-siècle de pouvoir, semé leurs milliers de créatures officielles sur toute la surface du pays. A un moment donné, quand le travail souterrain était prêt, ils faisaient sauter la mine et la catinelle du libéralisme s'écrasait comme par enchantement. Alors plus de majorité libérale même dans l'assemblée législative.

Sans l'Union la position des libéraux du Haut-Canada serait probablement ce qu'elle était avant cette grande transformation constitutionnelle, aujourd'hui battus, demain vainqueurs, mais jamais gouvernants. Ils n'ont pu même obtenir le pouvoir en 1844 à l'aide des 32 voix libérales du Bas-Canada; ils n'avaient que sept voix dans la chambre, et actuellement il est plus que douteux qu'ils y aient une majorité prise dans le Haut-Canada.

En 1847 le scrutin électoral donna dans les deux provinces la victoire aux libéraux, parmi lesquels on comptait 35 voix bas-canadiennes, et les rénes de l'administration à MM. Lafontaine et Baldwin; c'est pour la première fois que le parti libéral possédait réellement le pouvoir, et qu'il put procéder à l'accomplissement des grandes mesures de réforme qu'il méditait depuis son existence. Les chefs politiques ont-ils manqué à l'attente raisonnable du pays? ont-ils reculé devant une seule des mesures importantes du parti qui pouvaient s'accomplir dans les limites d'une seule session?

Ont-ils manqué à la foi de leurs engagements solennels vis-à-vis des collèges électoraux? Non, mais un parti nouveau, né du sein du parti libéral haut-canadien, agite des questions nouvelles, pour le Bas-Canada du moins, des questions qui peuvent bouleverser la société canadienne toute entière, et, avant que nos hommes publics, que nos ministres qui, de l'aveu de tous, jusqu'ici ont fait leur devoir, avant qu'ils aient eu occasion de dire ce qu'ils peuvent et veulent faire à l'encontre de ces graves mesures, on leur fait une guerre à mort; on déserte leurs drapeaux, et, pour les combattre et les renverser, on se sert du fer ennemi. C'est le système du "tout ou rien." Nous dirons à ce parti du l'Examiner est l'organe: "Vous voulez "tout," vous n'avez "rien"; vous perdrez l'administration, et, avec elle, toutes les mesures de sage et d'importante réforme qui doivent faire le bonheur du pays!"

Qu'ils se souviennent donc (qu'ils ne l'oublient pas, car au bout de cet oubli pourrait se trouver une déception) que le Bas-Canada a voix comme le Haut-Canada dans les questions qu'ils soulèvent avec tant d'ardeur et qu'ils décident comme s'ils en étaient les seuls et suprêmes dispensateurs. Les 42 députés bas-canadiens sont bien déterminés à ne suivre personne aveuglément, quand la solidité de leurs actes peut retomber brutalement sur eux, et avant de voter sur ces questions qui sont devenues pour eux, ils aimeront à les connaître et à les entendre discuter à fond pour pouvoir en mesurer la valeur intrinsèque, la gravité et les résultats bons ou mauvais pour tout le pays. Nous ne voyons pas à ces 42 membres l'obligation de suivre, comme des enfants d'école, les ordres de l'Examiner, surtout lorsque pour trancher ces questions des réserves du clergé et des rectories, il a besoin d'eux, et que même laissé à ses propres forces, en dehors de leur action, il est impuissant à les résoudre. Le Haut-Canada ne l'a-t-il pas en effet déjà essayé cette solution, et dans son impasse, ne l'a-t-il pas demandée à la Grande-Bretagne.

C'est ce jugement suprême de l'Empire que l'Examiner veut renverser, et pour parvenir à son but, il décide que nous, Bas-Canadiens, nous nous jetions les yeux fermés dans la mêlée, sans savoir ou nous irons, et sans avoir préalablement une explication des motifs de cette lettre acharnée!

Non, il ne faut pas que l'Examiner oublie ce que les libéraux du Haut-Canada doivent aux libéraux du Bas-Canada, toujours certains d'un imposant triomphe électoral dans leur partie de la province; il ne faut pas que vous les hantiez, soit par vos manières tranchantes, soit en feignant d'oublier qu'ils existent, car c'est sur eux que repose la force dans la bonne comme dans la mauvaise fortune; il faut, avant tout, que vous évitiez de donner raison à ceux qui, en 1845 et 1846, manquant de confiance dans la sincérité de vos principes et de vos sympathies, voulaient, dans le Bas-Canada, nous pousser au système de la double majorité. Sachez que la moindre division parmi vous, sous un prétexte quelconque, avec ce système donnerait infailliblement le pouvoir à vos ennemis.

L'expérience nous a appris, à nous autres bas-canadiens, qu'on conduit le système impuissant du "tout ou rien." Si vous ne voulez pas profiter de notre triste expérience, vous aurez la vôtre que, dans notre intérêt commun, nous vous conjurons de ne pas essayer ou du moins de payer moins cher que nous, moins cher que l'expérience de vos divines et de vos défaites passées. Quand vous aurez perdu le pouvoir par votre opposition, dont la théorie vous paraît sans doute admirable, vous n'aurez plus qu'à recommencer le travail du géant remontrant sans cesse un énorme quartier de rocher sur la pente rapide d'une montagne.

L'Union entre les libéraux du Haut et du Bas-Canada (et les hommes sages du parti libéral haut-canadien comprennent cela) ne peut exister qu'à la condition de concessions réciproques dans la mesure du possible, et d'un entente parfait entre eux; car si l'union ne peut exister que par des

sacrifices d'un côté et d'un côté seulement, où est le lien d'affinité? où est la raison d'union?

Nous désirons faire remarquer en terminant que nous ne nous sommes pas prononcés sur les questions soulevées par l'Examiner; nous voulons seulement conseiller à ce journal et à ceux qui le suivent de s'arrêter sur le sentier de la lutte, quel qu'en soit le résultat, avant qu'elle devienne trop ardente et qu'elle produise les déplorables résultats que nous avons signalés dans cet article. Jusqu'ici les libéraux du Haut-Canada ne peuvent pas dire que les sacrifices et le dévouement leur aient manqué de la part de leurs frères politiques du Bas-Canada, et nous devons dire en justice qu'en 1849 du moins il y a eu réciprociété de sacrifices et de sympathies. Puisse pour le bonheur de tous cet état de choses durer toujours.

Nous regrettons de voir le *Brandon Herald* se précipiter dans la voie périlleuse qu'a ouverte et que parcourt en ce moment avec délice l'Examiner de Toronto et le *Provincialist*. Cette "leçon salutaire" que ce journal paraît se réjouir d'avoir "donner aux représentants aussi bien qu'aux ministres" si elle se continuait, pourrait bien amener un résultat plus important qu'une leçon et plus fatal aussi pour le parti libéral tout entier; elle pourrait amener une catastrophe qui, ayant brisé toutes les espérances et les projets de réforme du parti libéral, ne lui laisserait plus que d'amers regrets. Pourquoi cette fièvre ardente d'innovations en tout genre? pourquoi cette ruade sur le ministère qui, de l'aveu de tout le monde, a fait un travail colossal, et opéré en une seule session, plus de réformes que toutes les autres administrations depuis l'établissement du pays et lorsqu'il n'a encore manifesté à personne l'intention de se reposer paresseusement sur le chemin du progrès? Votre but unique est donc de l'affaiblir par vos déclarations et votre politique du "tout ou rien." Vous voulez donc le tuer et vous tuez avec lui au profit des Tories que vos guerres de famille font bondir de joie et d'espérance. Ce ministère a-t-il jusqu'ici reculé devant quelque réforme utile et possible dans la mesure du temps qui lui a été donnée depuis son existence? Non, ni le *Herald* ni personne ne peut le dire avec justice.

La presse tory, annexionniste ou non annexionniste, désire si ardemment la chute de l'administration qu'elle invante chaque jour des nouvelles d'un caractère plus ou moins sinistre sur le compte de quelqu'un de ses membres. Comme M. Baldwin a été sérieusement malade et que c'est l'homme important du cabinet en ce qui a rapport au Haut-Canada elle le dit aujourd'hui très malade. Certainement que nous regarderions comme une calamité publique dans le moment que M. Baldwin se retirait de la vie publique par maladie ou toute autre cause. Mais il n'y a pas lieu de se désoler sur ce point, puisque M. Baldwin est très bien depuis samedi 8 mars, jour auquel il assistait à son bureau et voguait aux affaires de son département.

De ce renseignement nous pouvons garantir l'authenticité. M. Wetenhall est atteint d'une aliénation mentale, fruit de l'excitation électorale; il est aujourd'hui à l'azile des insensés et son état laisse peu d'espoir. Par suite de cette déplorable situation de son esprit il n'a pu prendre part à son élection. Il y avait déjà plusieurs jours qu'on s'apercevait que la guerre injuste et les calomnies que d'anciens amis répandaient sur son compte, surexcitaient son imagination au delà de toute mesure et qu'il s'opérait une triste transformation dans ses facultés intellectuelles.

Voilà l'homme!... Quelle triste leçon donnée à la pauvre humanité!... Le *Pilot* nous informe que l'honorable Malcolm Cameron est de retour de Washington, apportant la nouvelle que la réciprocité est favorablement accueillie par le congrès.

Le *Journal* n'a pas dit que le writ pour l'élection de Mégantic était sorti, mais le *warrant* (langage parlementaire anglais) de l'orateur demandant l'émission du writ d'élection au greffier en chancellerie.

Il paraît que l'excitation continue à Saint-Grégoire; que les autorités se montrent énergiques et qu'elles redonnent à la loi sa prépondérance et sa majesté. Rien de plus démoralisant, de plus pernicieux que le crime impuni.

TABLEAU DES BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES du district de Québec pour l'année 1849.

Contés.	Baptêmes.	Sépultures.	Total des Baptêmes.	Total des Sépultures.
Québec.	1172	1471	1513	1254
Portneuf.	383	311	175	159
Montmorency.	189	179	99	102
Saguenay.	461	402	134	142
Lafontaine.	356	362	119	92
Mégantic.	106	93	18	21
Dorchester.	1997	1037	421	340
Bellechasse.	351	333	118	128
Kamouraska.	433	409	121	121
L'Islet.	456	397	213	180
Rimouski.	731	653	144	156
	6111	5681	3178	2698
			11792	5876

RÉCAPITULATION.	Baptêmes.	Sépultures.
Mâles.	6111	3178
Femelles.	5681	2698
	11792	5876
Augmentation.	5916	

Michael Coleman a été trouvé hier, à Montréal, coupable de l'enlèvement de la fille de sa femme, Anna Murray. — Le jugement a été remis.

A la séance de mardi le 19 de "l'association de Québec pour la défense et la conservation des bons principes sociaux et politiques et pour la discussion et l'avancement des intérêts matériels du pays." Il fut résolu unanimement sur motion de M. Chs. Lortie, secondé par M. Gabriel Valois.

Que cette association est d'opinion que la somme de 27,000 offerte par les commissaires des chemins à barrières pour le pont Dorchester est de beaucoup trop considérable, le prix actuel de la main-d'œuvre et des matériaux étant tel qu'avant moins que cette somme on peut maintenant faire ériger deux ponts neufs sur la rivière Saint-Charles; et qu'en outre deux ponts sont devenus indispensables pour rencontrer les besoins présents de Québec et des campagnes environnantes.

LOUIS PROVOST,
Président.
JOSEPH LEFEBVRE,
Secrétaire.

A une assemblée trimestrielle du conseil municipal du comté de Québec, le deuxième lundi de mars 1850, à la maison d'école n° 3, de la paroisse de Charlebourg.

Des résolutions adoptées dimanche le 10 mars, à une assemblée de paroisse, tenue à la maison d'école du centre de Charlebourg, touchant le pont Dorchester et les chemins mentionnés dans la 12ème Viç. c. 115, ayant été soulevés au conseil, il fut résolu unanimement, sur motion de Joseph Bédard, écuyer, seconde par M. Thomas Villeneuve.

Qu'une requête basée sur les dites résolutions, et signée par le maire et le secrétaire de la part du conseil municipal, soit adressée aux trois branches de la législature, pourvu toujours que chaque localité ait le droit de faire macadamiser son chemin la première, si elle est prête la première à avancer l'argent pour la confection de son dit chemin.

(Signé)
JOSEPH HAMEL, Maire.
PIERRE LOUIS GINOUX, Secrétaire.

Californie.

Après la déception qu'il nous avait causée jendi, le *Georgia* nous a ménagé une agréable surprise, en nous apportant vendredi soir, non-seulement la malle californienne du 1er au 15 janvier, que l'on savait à son bord, mais encore celle du 15 au 31 du même mois. Cette bonne fortune, qui prouve assez peu en faveur de la régularité du service, est due à la célérité de l'agent postal, M. Devoe. Parti de San Francisco le 1er février, sur le steamer *Panama*, et arrivé le 20 à Panama, il se mit aussitôt en route pour traverser l'isthme et rejoignit, avant d'arriver à Chagres, les mallets qui l'avaient précédé, bien qu'elles eussent quinze jours d'avance sur lui.

Le *Georgia* et l'Empire City, arrivés vingt-quatre heures après lui, ont amené plus de 350 passagers et apporté une somme de \$120,000 environ en or. La seconde quinzaine de janvier, dont la chronique nous est ainsi parvenue à l'improviste, n'offre par elle-même aucun événement d'un grand intérêt; mais elle nous apporte, relativement à l'inondation de Sacramento, des nouvelles que l'anxiété publique attendait ardemment.

Les eaux ont commencé à baisser vers le 14, bien que lentement et d'une manière inégale. Le 18, elles s'étaient retirées de manière à laisser la terre apparaître en divers endroits. La décroissance n'était cependant pas encore définitive, et s'arrêtait par instants. Le 26 (dernière date) elle n'était guère que de quatre pouces par vingt-quatre heures, et l'on commençait à peine à revoir les bords de la rivière. Cette lenteur des eaux à rentrer dans leur lit, jointe aux nouvelles qui venaient de la montagne empêchant l'inquiétude de s'effacer entièrement. Il restait encore en effet dans le haut pays des masses considérables de neiges dont la fonte menaçait d'amener un nouveau débordement, et cette perspective paralysait les efforts de la population pour réparer le désastre récent. Ajoutons que les pertes, bien que toujours considérables, ne semblent plus devoir s'élever aussi haut qu'on l'annonçait d'abord. Elles trouveront d'ailleurs une compensation partielle dans les richesses minérales que le flot venu des montagnes a amenées avec lui. Le limon déposé par l'inondation est mêlé de parcelles d'or dans une assez forte proportion et des mineurs improvisés ont réalisé de beaux bénéfices, dans les rues mêmes de Sacramento. La saison de sécheresse livra selon toute apparence un champ élargi et fécondé aux travaux des chercheurs d'or.

En attendant que la ville inondée reprenne son activité, un moment suspendue, San Francisco grandit avec une rapidité que ces catastrophes mêmes contribuent à activer. Il ne lui manque, disons-nous dernièrement, qu'un théâtre, pour avoir ses lettres-patentes de grande cité: actuellement, il ne lui manque plus rien. San Francisco a eu déjà une compagnie dramatique tuée sous lui, et il s'y organise en ce moment un théâtre régulier sous le nom de "Olympic Amphithéâtre;" on parle aussi d'une salle consacrée aux vaudevilles français et aux pantomimes. En même temps, la presse y prend un essor presque merveilleux. L'apparition d'une feuille quotidienne, sous le titre de *Journal of Commerce*, a décidé les éditeurs de l'*Alta California* à publier également tous les jours. Le *Pacific News* est resté seul hebdomadaire. De son côté, la maison Chanviteau fait paraître toutes les semaines un journal français le *Californien*, qu'elle s'est vue réduite à faire autographe, faute de caractères d'imprimerie avec accents. Cette dernière innovation est pour nous une preuve de la part que prennent nos compatriotes aux progrès de l'El Dorado. — *Courrier E. U.*

ORDINATION. — Samedi dernier, Mgr. l'Evêque de Maryopolis a conféré, dans la Cathédrale, l'ordre sacré de la Prêtrise, à MM. P. F. T. Arbour et J. Daly dit Ryan. M. Arbour est nommé au Vicariat de Varennes, et M. Ryan va exercer le ministère dans le Diocèse de Toronto, auquel il appartient.

— Une lettre du jeune monsieur Beaudry, adressée à son frère de cette ville, le supplie dans les termes les plus pressants de ne pas partir pour la Californie, comme il l'en avait eu l'intention, "car, écrit-il, si quelque-uns y ont fortune, les autres (et c'est le plus grand nombre) s'y sont ruinés et ont ruiné leur santé, d'autres y sont morts de fatigue et de misère. — *Idem.*

CONVERSION. — Le 31 janvier, Mlle William ex-institutrice de l'école nationale de St. Sauveur, Leeds, et Mlle Linsman, pensionnaire de la maison attachée à cette église, ont été solennellement reçues dans le sein de l'Eglise catholique par le Rév. Macmillen, un des anciens curés de l'église de St. Sauveur.

A Kilkenny en Irlande, M. Robert Wilkinson et son épouse Margaret, ayant été instruit par le Rév. Père Muligan ont fait abjuration le jour de la Purification. M. Wilkinson, qui était déjà malade est mort depuis: il était héritier au titre du défunt Sir Robert Wilkinson.

AUTRE CONVERSION. — M. W. Lees, de Quintons Orchard, près de Rugeley, dans le comté de Stafford, a été reçu dans l'Eglise le 5 de février, par le Rév. John Greenside, et 6 jours après sa réception il est mort de paralysie. — *(Correspondant.)*

UNE MALLE MONSTRE. — La malle Européenne reçue à la poste de New-York par le steamer *Canada* est la plus considérable qui ait été encore apportée par un seul arrivage: elle contenait 63,785 lettres. Le nombre le plus fort que la voie ait eu de 49,000 seulement. On s'explique, en présence d'une masse semblable le léger retard que nous avons signalé dans quelques parties de la distribution.

VOUS SAVEZ QUE VOUS VOUS-ÊTES CONSTITUÉS CALOMNIATEURS EN ACCUSANT LORD EGIN D'AVOIR ÉCRIT UNE CERTAINE LETTRE AUX EVÊQUES CATHOLIQUES DU CANADA; maintenant nous vous sommons de nommer "le maître catholique de Québec qui courait les maires" pour engager les citoyens à voter pour M. Chabot, et de prouver votre avancé. Si vous ne le faites, vous êtes encore une fois de MISÉRABLES CALOMNIATEURS.

Ces lignes resteront dans le *Journal* jusqu'à ce que vous répondiez et prouviez.

5 février 1850.

DECEs.

Dimanche, le 17 du courant, à l'âge de 6 ans et 3 mois, Marie-Eugénie Vailland, enfant de sieur Antoine-Siméon Matte, marchand.

A St. Roch, lundi le 18 du courant, à 3 heures du matin, à l'âge de 57 ans, Dame Marguerite Chevalier, épouse de Sieur Charles Grenier, après une maladie de plusieurs années qu'elle a soufferte avec une patience et une résignation vraiment exemplaires.

Ventes par le Schérif.

No. 1951. — Marie-Angélique Samson alias Angélique Samson, contre le dit Félix Couture, menuisier à savoir:

1. Une emplacement ou compen de terre situé en la paroisse St. Joseph de la Pointe-Levy, dans la première concession, ayant environ quarante pieds de front sur environ six arpents de profondeur, jusqu'au fleuve St. Laurent, avec les bâtisses dessus construites. Duquel dit emplacement ou compen de terre, il y a à distraire 4 emplacements.

4 Rentes de deux livres courant chacune, payables chaque année.

Pour être vendus à la porte de l'Eglise de la dite paroisse de la Pointe-Levy, le vingt-sixième jour de mars prochain, à dix heures du matin.

No. 2333. — L'honorable Louis-Hippolyte Lafontaine, Procureur-Général de Sa Majesté, contre Thomas Bédard, à savoir:

Un emplacement situé au faubourg St. Jean de cette ville, sur le côté sud de la rue Richmond, de quarante pieds de front sur soixante de profondeur, mesure française.

Pour être vendu au bureau du schérif, le vingt-sixième jour de mars prochain, à dix heures du matin.

No. 1063. — Zacharie Chabot, contre Jean Trudel, menuisier, à savoir:

Un emplacement situé en la dite paroisse de St. Roch de Québec, rue St. Joseph, contenant soixante pieds de front sur cinquante-deux pieds de profondeur, — avec une maison dessus érigée, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'Eglise de la dite paroisse de St. Roch, le vingt-sixième jour de mars prochain, à dix heures du matin.

No. 1292. — Emilie Delisle, contre Louis Allain, cultivateur, à savoir:

Une terre de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur plus ou moins, sise et située en la paroisse du Cap Sante, village du Petit Bois de l'Ail, Seigneurie de G. W. Allsopp, écuyer, Seigneur primitif du lieu; — ensemble une grange, étable et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'Eglise de la dite paroisse du Cap Sante, le vingt-sixième jour de mars prochain, à dix heures du matin.

No. 1337. — Soulange Thivierge, contre Jean Baptiste Langlois, agriculteur, à savoir:

Une terre d'environ quatre arpents plus ou moins de front sur environ soixante arpents de profondeur, plus ou moins, située dans la paroisse de St. Pierre Isle d'Orléans; — avec une maison, une grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'Eglise de la dite paroisse de St. Pierre Isle d'Orléans, le vingt-sixième jour de mars prochain, à dix heures du matin.

No. 1500. — James Douglas, écuyer, médecin; contre William Bignell, à savoir:

Un terrain ou emplacement situé au faubourg St. Jean de cette ville, sur le côté nord-ouest de la rue St. Jean, de quarante pieds de front sur cent vingt pieds ou environ de profondeur; — avec une maison en pierre, hangar et autres dépendances.

Pour être vendu au bureau du schérif, le vingt-sixième jour de mars prochain, à dix heures du matin.

No. 1678. — Samuel Corneil, peintre, contre David Shortell, à savoir:

Un emplacement situé en la paroisse de St. Roch de la cité de Québec, contenant trente-quatre pieds de front sur cinquante-trois pieds neuf pouces de profondeur, mesure anglaise; — avec une maison en brique à deux étages dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'Eglise de la dite paroisse de St. Roch de Québec, le vingt-sixième jour de mars, à dix heures du matin.

Baume de cerisier sauvage de Wistar.

REMÈDE POUR LA MALADIE DES BRONCHES.

Boston, 25 mai 1849.

MR. SETH W. FOWLE. — Cher monsieur, — Il y a tant de remède de charlatan en nos jours, et chacun étant appuyé de plus ou moins de certificats d'individus existants ou imaginaires, que j'ai dû quelque temps de la propriété de donner un témoignage en faveur de votre médecine. Mais étant assuré de l'avantage que j'ai tiré de l'usage de votre médecine, et étant pleinement satisfait que je ne donne mon témoignage je puis être sûr d'un moyen d'en sauver d'autres atteints pareillement, en conséquence, je le porte avec bonheur en faveur de la médecine que je reconnais m'avoir fait un grand bien. J'ai souffert de la maladie des bronches pendant nombre d'années, et par l'emploi d'un couple de bouteilles de

BAUME DE CERISIER SAUVAGE DE WISTAR, je suis heureux de déclarer que je suis presque délivré de cette maladie incommode.

Si cet exposé peut offrir l'occasion de sauver un de mes semblables de la plus fatigante et douloureuse maladie, [les bronches], je serai pleinement récompensé du trouble d'écrire la correspondance ci-dessus.

Je suis votre, etc.

B. COVERT, vocaliste, de la compagnie de Covert et Dodge.

A VENDRE.

QUATRE arpents et demi de terre de front sur 25 arpents de profondeur situés dans la paroisse de Saint-Pierre de l'île d'Orléans à un mille du bout de l'île, avec maison, grange et hangar, moulin à scie etc.
De la maison on a vue sur la côte du nord et sur celle du sud.
S'adresser au sous-signe, rue St. Valier, faubourg St. Valier.
JOSEPH MARANDA.
Québec, 21 mars 1850.

VENTE DE QUINCAILLERIE AVARIEE, PAR W. D. DUPONT.

Sera vendue JEUDI prochain, 21 du courant, et les JOURS SUIVANTS, aux magasins de MM. C. & W. WURTELE, une grande quantité de QUINCAILLERIE, en partie avariée par l'incendie chez M. H. S. SCOTT, consistant en boîtes et plaques argentées, ditto de cuivre, et autres articles de sellerie vernis, Bords de voiture, Gondes, Serrures, Vis, Articles en cuivre, Matériel de peintre, Soufflets de forge, Ecrans, Faux, Faucilles, Bâches, Pelles, Seies, Clous, Chaudrons à thé, Poêlons, etc.
Des catalogues seront prêts avant la vente.
La vente, chaque jour, à UNE heure et DEMIE précise.
Québec, 19 mars 1850.

Sera vendu, par encaissement, MERCREDI le DIX-SEPTIEME jour d'avril prochain, à DEUX heures après-midi sur les lieux :
TOUT le lot de terre, propriété de feu William Leslie, en son vivant aubergiste, situé en la basse-ville de Québec, sur la rue conduisant du nom de rue St. Antoine; lequel lot de terre a une front de 40 pieds ou environ sur la dite rue St. Antoine, et a vingt-quatre pieds de profondeur à l'extrémité; et vingt-deux pieds de profondeur à l'autre extrémité; et le dit lot a un droit de passage ou chemin sur le terrain desdits GIBB, Lane & Cie; le dit lot contenant une maison de maçonnerie française, ou dit-on, avec deux propriétés et dessous d'écritures sont à présent louées pour £75 par année.
Par ordre des représentants,
ARCHD. CAMPBELL, N. P.
Québec, 19 mars 1850.

PERDU.

DANS la rue St. Jean, entre la rue du palais et la porte St. Jean, une bourse dans laquelle il y avait un peu plus de 22 piastres, en billets de banque, piastres et menues monnaies. La personne qui l'a trouvée est priée de la remettre à ce bureau, ou à Mr. Baillargon, curé de Québec.
Québec, 19 mars 1850.

PRET AUX INCENDIES DE 1845.

Le soussigné ayant été appointé par le Gouverneur, Commissaire pour s'enquérir de la question des affaires du Bureau du "Prêt aux Incendies" notifie le public de ne payer les intérêts qui pourraient devenir dus à la Province, et ceux qui ont été payés des intérêts à ce Bureau pendant les derniers douze mois, et qui sont porteurs de reçus numérotés en vertu desdits reçus imprimés du Bureau, sont priés de vouloir bien se présenter au Bureau du soussigné, ou de lui adresser par un courrier, par eux-mêmes au Bureau du soussigné, le montant par eux payés, soit en espèces ou en bons de crédit.
J. M. LE MOINE, Secrétaire.
Bureau de l'Inspecteur du Revenu, }
Québec, ce 18 mars 1850. } 6c.

AVIS.

TOUTES personnes endettées à NICOLAS ROY, L'AVOYER, de Québec, banquier, sont priées de payer sans délai à DAVID A. ROSS, Secrétaire, rue St. Pierre, Basse-Ville de Québec, les montants par elles dues respectivement, à défaut de quoi elles seront poursuivies.
C. F. LANGEVIN, Syndic.
Québec, 19 mars 1850. 3c.

DEFI.

Le soussigné ayant lieu de n'être pas satisfait du jugement qui a accordé la prime à la jument de M. Poltras lors de la course du 6 mars, sur le chemin Ste. Foye, provoque ce monsieur à recommencer la lutte et à prouver que le bouquet qu'on a mis sur la tête de sa jument lui appartient. J'offre à qui aura une nouvelle bague pour le prix de ce cheval, £60, au quel-chaque des adversaires soussignés pour la moitié.
Je déclare en terminant que j'ai la conviction ainsi que plusieurs autres que Fair Play ne m'a pas été donné dans le jugement de l'épreuve du 6 mars. C'est mon cheval qui a gagné.
AMABLE LANTIER.
16 mars 1850. 3c.

Bons Provinciaux.

BUREAU DU RECEVEUR-GENERAL, Toronto, 8 mars 1850.
MONTANT des BONS PROVINCIAUX payables à 12 mois de leur date, avec intérêt à six pour cent.
Précédemment émis.....£639,547 10 0
Emis pendant la semaine finissant ce jour.....14,480 0 0
Total émis.....£654,027 10 0
Moins remis pour droits publics depuis la 1^{re} émission, 17 juillet 1848.....£441,675 0 0
A déduire, montant dû et remis en argent, intérêt non compris £55,615 0 0 497,290 0 0
Actuellement en circulation.....£156,737 10 0
(Signé) E. P. TACHE, Receveur-Général.
Certifié (Signé) JOS. CARV, Député-Inspecteur Général.

A vendre.

1. UNE terre située à Pointe-aux-Pères, Rimouski, de 2 arpents de front sur 42 de profondeur, avec maison neuve, à deux étages, grange et étable.
2. Une terre située aussi à Rimouski, au 2^e rang, de 2 arpents de front sur 40 de profondeur, avec grange. Cette terre est extrêmement recommandable par sa fertilité en blé, etc., et renferme d'excellentes prairies.
On vendra à des termes faciles.
S'adresser franc de port au propriétaire, LOUIS-JOSEPH LAMOTTE, Pilote, à Saint-Roch de Québec, 115-3m.
7 février 1850.

Société de Construction de l'Union.

UNE assemblée générale extraordinaire des actionnaires de cette Société, à l'effet de remplir une vacance dans le bureau des directeurs et pour autres affaires, aura lieu à l'hôtel St. Georges, MERCREDI prochain, le 20 du courant, à SEPT heures du soir.
Par ordre des directeurs,
JOHN ROSS, Secrétaire-Trésorier.
Québec, 14 mars 1850.

DEBENTURES.

ACHETÉS au plus haut prix, par le soussigné.
Z. FERRAULT, Avocat, rue Haldimand, Haute-Ville.
Québec, 27 décembre 1849.

ON DEMANDE

UN jeune homme capable de servir dans un magasin de détail de marchandises sèches. Conditions libérales.
S'adresser à ce bureau.
Québec, 5 février 1850.

STATUTS ET REGLEMENTS DE LA CONFRIERIE DU S. C. DE MARIE, NOUVELLE EDITION, Augmentée de plusieurs inventions à Marie, des prières de la messe et des vœux, etc.
A vendre à la librairie de ce journal, au profit de l'association. Prix 3c. à la douzaine.—1 oct 1849.
Sans presse.—Une nouvelle édition du Catéchisme.

SOUMISSIONS DEMANDEES.

ON recevra des soumissions d'ici au premier d'avril prochain, pour exécuter l'ouvrage de maçonnerie et de menuiserie à faire dans la construction d'une Église à Valcartier. On pourra voir les plans et devis au Préfet du lieu. Valcartier, 13 mars 1850. 3c.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LE CIRCUIT DE BEAUCE. Le cinquante jour de mars, mil huit cent-cinquante.

PRÉSENT : L'Honorable Mr. le juge POWER.

No. 27 de 1850. Charles-Joseph Chaussegros de Léry et Alexandre-René Chaussegros de Léry, écuyers, tous deux de la cité de Québec, dans les comtés et district de Québec, seigneurs en possession de la seigneurie Rigaud-Vaudreuil.

Demandeurs;

Joseph-Germain Bédard, de la paroisse de St. François de la Nouvelle-Beauce, dans le comté de D'Archer, dans le district de Québec, cultivateur.

Défendeur.

La Cour, vu la preuve de record, et après avoir mûrement délibéré sur la motion de ce jour, faite et lue par lesdits Charles-Joseph Chaussegros de Léry et Alexandre-René Chaussegros de Léry, les demandeurs, ordonne qu'en tant qu'il appartient par le retour de Louis Dumas, un des huissiers jurés de la cour supérieure, au bref de sommation en cette cause, que le défendeur a laissé son domicile dans la Baie-Canada, qu'il ne peut être trouvé dans le Circuit de Beauce, ni dans le district de Québec; que le dit Germain-Bédard soit notifié par un avisement à être inséré deux fois dans la langue anglaise dans le papier-nouvelles publié à Québec en langue anglaise sous le nom de Québec Gazette, et deux fois dans la langue française dans le papier-nouvelles publié à Québec en langue française, sous le nom de Journal de Québec, de comparaître et répondre à la demande ou action des demandeurs sous deux mois à compter de la dernière insertion desdits avisements, et que faute par le défendeur de comparaître et répondre à la demande ou action des demandeurs dans le dit délai, il soit permis aux demandeurs de procéder sur la dite action et à jugement sur icelle comme dans une cause par défaut.

T. J. TASCHEREAU, Greffier de la Cour du Circuit de Beauce.

Debentures! Debentures!!

Le soussigné achètera pour £400 de Debentures.

J. B. A. CHARTIER, Notaire, Bureau de l'Ancien couvent, Basse-Ville.

Québec, 9 mars 1850.

Le soussigné informe les marchands et autres de Québec qu'il a en main une grande quantité de différents grains, ainsi que de Farine de la meilleure qualité, consistant en Blé, Avoine, Orge, Blé d'Indes, graines de mil, blé de sarrasin, etc., etc., etc.

Aussi une grande quantité de Blé de semence de la meilleure qualité. Le tout à des prix très-modérés pour argent comptant ou crédit approuvé.

PIERRE CHARLEBOIS, Vis-à-vis des Quin.

Montréal, 5 mars 1850.

AVIS.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public du Bas-Canada, qu'en sa qualité de Procureur, Solliciteur, etc., il se chargera de toutes demandes, réclamations, etc., etc., auprès du gouvernement; que tous pouvoirs de procureur, procurations qui lui seront adressées à Toronto, à la maison du Parlement Provincial, (franc de port), seront exécutées avec la plus grande diligence et ponctualité.

J. P. LEPROHON, Avocat.

Toronto, 9 février 1850.

USINE A GAZE DE QUÉBEC.

ON fait savoir par le présent qu'un DIVIDENDE SEMANUEL DE TROIS pour CENT sur le capital déposé a été aujourd'hui déclaré payable, au BUREAU DE LA COMPAGNIE, le onzième du PREMIER AVRIL prochain, et aux mêmes temps et lieu seront payés les arrérages de QUATRE pour CENT d'intérêts sur les premières actions jusqu'à l'époque à laquelle l'Usine est entrée en opération le 1^{er} janvier 1849.

Le livre de transfert sera formé de cette date au 1^{er} avril.

Par ordre des Directeurs, WM. WALKER, Président.

Québec, 8 mars 1850.

USINE A GAZ DE QUÉBEC.

PAR suite de l'agrandissement de l'Usine, le COKE (charbon distillé) maintenant en main, sera vendu au prix réduit de DIX SCHELLINGS par CHAUDRON, si on l'emporte tout de suite.

Par ordre des Directeurs, P. PEBLES, Gérant.

Québec, 8 mars 1850.

"Union Building Society"

(Société de Construction dite de l'Union.)

LES parties qui ont souscrit leurs noms pour avoir des parts à la société susdite, et celles qui désirent en prendre, sont requises de s'adresser au bureau de la Société, N° 9, rue Beaudé, et de lever leurs certificats.

Par ordre des directeurs, JOHN ROSS, Secrétaire.

Québec, 21 février 1850.

MAGASIN DE MONTREAL.

FONDS DE BANQUEROUTE.

TOUT le FONDS considérable et précieux du Magasin de Marchandises Sèches de CRESTEN & BROTHERS, importé l'autant dernier, sera offert au Public de Québec, à des prix extraordinairement bas, VENDREDI le PREMIER MARS prochain, MAGASIN DE MONTREAL, rue St. Jean.

Il consiste en Toile de toutes sortes, Shirts, Draps, Draps de lit, Indiennes, Mousselines imprimées, Soies, Satins, Velours, Etoffes de laine, Mérinos, Draps d'Orléans, Coubours, Vêtements de fantaisie, Bonnetterie, Guinghams, Parapluies, Parasols, Tapis, Dragnets, Bottes et Souliers, Hardes faites, etc., etc.

ARGENT COMPTANT avant la livraison.—Aucune marchandise envoyée pour être acceptée.—Aucune Marchandise reprise après avoir été vendue. N. B.—Pour faciliter les affaires, on n'admettra pas plus de vingt personnes à la fois.

GLOVER & FRY.

Québec, 28 février 1850.

A VENDRE A LA LIBRAIRIE DE CE JOURNAL.

L'ACTE consolidant les Lois relatives à la maison de la Trinité de Québec avec Index.

Prix: 1 schelling l'exemplaire.

Québec, 20 novembre 1849.

ASSOCIATION POUR LA COLONISATION DU SAGUENAY.

Le Règlement, accompagné du rapport d'une exploration du Saguenay, faite par une commission spéciale, etc., imprimé sous forme de livret, est à vendre à la librairie de ce journal, au profit de l'association. Prix 3d. chaque exemplaire.

Propriétés à vendre ou à louer.

A louer à Ste. Anne la Pocatière.

POUR LE PREMIER JUIN PROCHAIN. LA maison maintenant occupée par M. le Dr. MARQUIS, située à quelques pas de l'Eglise, sur un emplacement d'un arpent en superficie environ. Le bail pourra être donné pour plusieurs années. Pour les conditions, s'adresser au collègue, au procureur de la corporation. 14 mars 1850. Im.

A louer à la Pointe-Levy.

DEUX maisons à deux étages situées au-dessus des chantiers de MM. Patton et Gil-mour, et très propres au commerce de l'épicerie, l'une occupée ci-devant par M. Elzéar Lemieux, et l'autre par M. Magloire Lomieux. Possession donnée au premier de mai prochain. S'adresser sur les lieux à SIMON OCTEAU.

19 février 1850.

A louer.

LA maison seigneuriale de la Pointe-aux-Trembles, avec le jardin, verger et autres dépendances. On peut aussi, si on le désire, louer en même temps la terre du domaine.

S'adresser à CHARLES LABRE, écuyer, pension de madame Boucher, rue St. Jean, ou à LOUIS PANET, Notaire.

Québec, 23 février 1850. Im

A louer.

LA maison et dépendances N° 37, rue St. Ursule, maintenant occupée par M. DUMÉVILLE. S'adresser au JUGE PANET.

Québec, 19 février 1850.

A louer.

CETTE maison, propriété d'El. Parent, Ec., agréablement située sur le Cap, rue La Porte, maintenant en reconstruction en pierre, avec étables et autres dépendances en briques, le tout couvert à l'épreuve du feu. Cette propriété refaite dans le dernier goût, sera prête au 15 avril prochain.

S'adresser à F. X. METHOT.

Québec, 14 février 1850.

A louer.

UNE maison, en la Haute-Ville, rue Ste. Famille, convenable à une petite famille.

S'adresser à ANI. A. PARANT, Notaire.

Québec, 14 février 1850.

A louer.

CETTE belle maison en pierre à deux étages, dans une des meilleures places du quartier de W. Price, Ecuyer, Pointe-Levy, pour le commerce, avec cave, magasin, grenier, hangar, écurie, et emplacement. Cette maison est bien divisée pour une maison de pension ou une famille privée. On peut en prendre possession immédiatement et le prix du loyer jusqu'au premier Mai sera extrêmement modéré. S'adresser sur les lieux à MICHEL BOURASSA, Propriétaire.

Pointe-Levy, 7 février 1850.

A Louer.

UNE Maison en briques près du Parc avec dépendances. Une église avec manoirs, Place Orléans. S'adresser à L. PARADIS.

Québec, 2 février 1850.

A LOUER.

POSSESSION DONNÉE AU 1^{er} MAI PROCHAIN.

LES MAGASIN, LOGEMENT et Hangars, à l'enclosure des rues Bunde et La Montagne, maintenant occupés par M. Wm. GILLIS. Le magasin est muni d'un appareil pour l'éclairage au gaz. S'adresser à GEO. H. SIMARD.

Québec, 31 janvier 1850.

A LOUER.

CETTE belle maison en pierre de taille double, située en dehors et auprès de la porte St. Jean, le tout excepté cette partie maintenant occupée par M. S. Thompson, coiffeur. Chaque maison consiste en un magasin, cinq chambres spacieuses, un grenier et une cave, laquelle est de la grandeur de la maison et très spacieuse, avec hangar en briques couvert en fer-blanc et autres dépendances. Un excellent pain allié par une source se trouve dans la cave; à un autre puits et dans la cour. On peut en prendre possession immédiatement, et le prix du loyer jusqu'au premier mai sera extrêmement modéré. S'adresser à DONALD FRASER, propriétaire, ou à JOSEPH PETICLER, Notaire, rue St. Joseph, Haute-Ville.

Québec, 20 décembre 1849.

Maison à louer.

PRES du marché St. Paul, rue Henderson, dans une des meilleures places du Palais, pour le commerce de grain et farine etc., etc., avec des dépendances très commodément à cet usage, la maison, sont très bien divisées pour ceux qui désirent louer pour maison de pension, ou pour s'adresser à ce bureau, soit sur les lieux, à Marie Dubois marchand.

Québec, 11 janvier 1850.

A vendre.

UNE superbe terre située dans la paroisse de Gentilly, étant au 1^{er} rang sur le fleuve, avec maison, grange, et autres bâtiments construits sur icelle. Pour plus amples informations s'adresser au révérend M. LARUE, ou au propriétaire sur les lieux.

PIERRE BECOTTE.

Gentilly, 12 février 1850.

A vendre.

UN lot de terre situé au Cap-Rouge, le lot voisin de celui de l'honorable R. E. Caron, bien situé pour une demeure de campagne. Pour les détails.

S'adresser à L. & C. TÊTU.

Québec, 16 février 1850. 12-1.

A Louer.

UN lopin de terre excellent pour le foin, situé dans la savane du domaine de Notre-Dame des Anges, à Gros-Pin, ayant un arpent six perches de front sur trois arpents de profondeur, avec une grange dessus érigée.

S'adresser à dame Veuve CHS. LEMOINE, rue St. Valier, ou à ce bureau.

Québec, 13 décembre 1849.



Bureau de l'Agent des Biens des Jésuites.

Québec, 5 mars 1850.

AVIS.

JEUDI, le QUATRE avril prochain, au Bureau du soussigné, en la haute-ville de Québec, rue Saint-Louis, n° 3, il sera procédé à la vente et adjudication, par encaissement, du bail pour deux ans à courir du premier de mai prochain, de la ferme du domaine de Notre-Dame-des-Anges, située en la paroisse de Beauport, anciennement occupée par le sieur John Lape. Pour les conditions, s'adresser au soussigné ou au bureau susdit.

La vente commencera à UNE heure précise de l'après-midi.

LOUIS PANET, Agent.

Québec, 5 mars 1850. 25-33.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 14 janvier 1850.

AVIS.—Des soumissions scellées seront reçues jusqu'au PREMIER jour d'AVRIL prochain, pour le LOUAGE du MOULIN BANAL de la Paroisse de St. Henri, Seigneurie de Lauzon, avec tout ce qui en dépend, maintenant en la possession de M. DAVIS SCOTT.

Ce Moulin a quatre Moulins, et a été rebâti en 1846 au coût de \$2000. Il y a un chafoir et une maison qui en dépend.

CONDITIONS.

Le terme du Bail sera pour 21 ans, commençant au Premier Mai prochain; le loyer courra du jour de la mise en possession.

Le preneur s'obligera à moudre le grain, des Censitaires de la Seigneurie sujets à la banalité, en préférence à celui des autres. Le locataire ne pourra transporter son Bail sans la permission expresse du Gouvernement. Le locataire payera de loyer et en sus de la rente annuelle toutes les taxes, locales ou générales, auxquelles le Moulin ou qui pourra devenir sujet, auxquel les le Moulin ou qui pourra devenir sujet, au loyer de \$750, en faveur de la Couronne, et fera passer un Acte par devant Notaires, ou toute autre Pièce Authentique, avec deux sûretés suffisantes pour l'accomplissement entier des conditions portées au Bail; il fera enregistrer à ses propres frais et en fera délivrer une copie à l'Officier qui en a le droit. Les cautions seront remplacées au cas du décès ou de l'insolvabilité d'aucune d'elles.

Le Gouvernement ne s'oblige à aucune dépense quelconque soit pour réparation ou reconstruction durant le terme du Bail.

Le locataire prendra possession des propriétés dans l'état qu'elles sont actuellement, et les entretiendra à ses propres frais en bon état de service et de réparations, les mouvements y compris ainsi que l'intérieur et l'extérieur du Moulin, les écluses, les canaux, les daires, les chemins et ponts, la maison et autres dépendances attachées au Moulin et livrera le tout à l'expiration du Bail dans le même bon ordre roulant et de réparations, ainsi que toutes les améliorations, sans indemnité aucune pour ces dernières.

Le loyer sera payable par quartier. Dans le cas du non-paiement de deux quartiers consécutifs, ou du manque de l'accomplissement d'aucune des conditions du Bail la Couronne aura le droit de reprendre la possession du Moulin et de ses dépendances, avec toutes les améliorations, s'il y en a, de même que si le Bail fut expiré.

Les soumissions contiendront les noms de ceux qu'on proposera d'offrir pour cautions et seront adressées à PIERRE PARADIS, Ecuyer, Agent à Saint-Henri de Lauzon et au des "Soumissions pour le Moulin de St. Henri."

T. BOUTILLIER.

Des soumissions pour l'achat du Moulin pourront être offertes en même temps.

T. B.

AVIS.

DES soumissions scellées seront reçues au Bureau de l'honorable F. W. PRIMROSE, à Québec, jusqu'au PREMIER JOUR d'AVRIL prochain, pour le LOUAGE des PROPRIÉTÉS suivantes:

1. LE MOULIN BANAL, à la Pointe-Levy situé à la rive sud de St. Laurent. Ce moulin a été réparé en 1846 et pourvu de nouveaux mouvements, et a quatre moulins. Il y a une bonne maison, un hangar spacieux, et autres bâties commodément qui en dépendent.

2. LA FERME DU DOMAINE, située près du site du Moulin, contenant environ 218 arpents. Sa proximité des Foulons (Cores) et de Québec lui vaut de grands avantages.

CONDITIONS.

Chaque Bail sera pour trois années, à compter du Premier Mai prochain.

La possession du Moulin sera donnée le Premier jour de Mai prochain et la ferme à demande.

Le loyer payable par quartier; et dans le cas du non-paiement de deux quartiers consécutifs, ou du manque de l'accomplissement d'aucune des conditions du Bail, la Couronne aura le droit de reprendre possession, de même que si le Bail fut expiré.

Chaque locataire, avant de prendre possession fera passer un Acte par-devant Notaires, avec deux cautions suffisantes pour l'accomplissement entier des conditions du Bail; fournira à ses propres frais une copie de l'acte enregistré, et ne transportera son Bail, ni ne sous-louera sans une permission expresse par écrit.

Le locataire du Moulin s'engagera à payer le Premier mois pour l'assiette au moulin et pour le bénéfice de la Couronne, jusqu'à un montant de \$750; à la charge d'entretenir en bon état, et à ses propres frais, le dit moulin et dépendances, et les maintenir en bon état de réparations, soit grosses ou menues, et de les livrer à l'expiration du Bail dans le même bon état de service et de réparations, ainsi que toutes les améliorations qui leur auront été faites, sans indemnité aucune pour ces dernières; de plus, sera tenu de moudre le grain des Censitaires de la Seigneurie sujets à la banalité en préférence à celui des autres.

Le locataire de la Ferme s'obligera à la cultiver en bonne forme de culture; à l'engraisser, et à l'entretenir convenablement des fossés et clôtures. La grève vis-à-vis de la ferme ne sera pas comprise dans le Bail.

Le moulin et ses dépendances seront pris tels qu'ils sont maintenant et la Couronne ne s'oblige à aucune dépense pour réparations ou autres causes que ce soit; et le locataire payera de plus en sus du loyer annuel toutes les taxes locales ou générales qui sont ou pourront être imposées sur icelles.

Les soumissions contiendront les noms de ceux qu'on proposera d'offrir pour cautions.

T. BOUTILLIER.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal 14 janvier 1850.

Des soumissions pour l'achat de la Ferme, la Grève non comprise, pourront être offertes en même temps.

T. B.

PROSPECTUS DE LA

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE QUÉBEC

Incorporée par Acte du Parlement.

ACTIONS, 100 £ CHACUNE.

Aux livres et indépendants électeurs du comté de Mégantic.

Messieurs, il y a quelque temps, pour un nombre d'électeurs très influents divers townships du comté de Mégantic, à moi-même comme candidat au remplacement de l'honorable M. Daly dans l'acceptation d'une situation sous le gouvernement en Angleterre, j'ai eu l'honneur de vous adresser une détermination d'une pareille importance, que je devais en justice aux électeurs qui ont eu l'honneur de me choisir. J'ai eu l'honneur de vous adresser une détermination d'une pareille importance, que je devais en justice aux électeurs qui ont eu l'honneur de me choisir. J'ai eu l'honneur de vous adresser une détermination d'une pareille importance, que je devais en justice aux électeurs qui ont eu l'honneur de me choisir.

Maintenant, messieurs, j'accepte avec plaisir cette invitation et sollicite respectueusement vos suffrages. Si je suis élu, vous serez localement, vos chemins et l'encouragement de votre agriculture sont des sujets qui occuperont mon attention immédiate et j'aurai une préférence pour une partie du comté au détriment d'une autre, mes efforts devront être employés à l'avancement de l'intérêt de tous.

Comme tout collège électoral, dans un pays libre, sent l'importance d'un bon système de gouvernement pour le peuple dont il fait partie, vous avez, sans doute, droit de connaître les principes politiques de celui qui vient briguer vos suffrages. Cela est d'autant plus nécessaire que la lutte dure encore entre deux systèmes, celui de la responsabilité au peuple et celui de l'irresponsabilité.

J'ai toujours appartenu au parti libéral, maintenant représenté par l'administration actuelle, et je l'ai toujours appuyé dans la mesure de mon influence; et je regarde la durée de cette administration comme essentielle au maintien de la liberté civile et politique, et au bon gouvernement du pays. Les hommes qui la soutiennent ont pour eux, ce qui est le plus précieux, le soutien du peuple.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très humble et très obéissant serviteur.

J. MAGUIRE.

20 décembre 1849.

Vin de Madère de Symington.

Le soussigné offre en vente cent douzaines de Vin de Madère du choix de Symington, le meilleur qui soit jamais importé en Canada. Aussi son assortiment ordinaire du meilleur choix de Vins Port, de Sherry, Champagne, Claret, etc., etc.

M. G. MOUNTAIN,

N° 69, rue St. Jean.

Québec, 14 février 1850.

Le soussigné prend la liberté d'informer ses clients et le public en général qu'il a transporté, le PREMIER JANVIER prochain, son établissement dans la maison neuve de M. Andrews, No. 51, rue St. Jean, en face de chez M. Desbœis, et de là, le PREMIER MAI prochain, sur les lieux maintenant occupés par M. H. BENJAMIN, place du Marché de la Haute-Ville, où il aura toujours son assortiment ordinaire de Vins, Liqueurs, Epicerie, Marinades, Sauces, Fruits, et tous les autres articles dans sa ligne.

W. LEHEMINANT,

Epicer.

Fourrures.

Le soussigné offre les plus hauts prix comptant pour toutes sortes de fourrures non manufacturées, propres à l'exportation, à son bureau, No. 25, rue St. Pierre, Bas-Ville.

Québec, 29 décembre 1849.

Compagnie du Chemin de fer de Québec à Melbourne.

LES soussignés donnent avis par le présent que des soumissions seront faites à la prochaine session de la législature pour obtenir un acte qui les incorpore eux et certains autres personnes pour l'établissement d'un chemin de fer de QUÉBEC à la rivière Saint-François, près de MELBOURNE, sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Québec et Melbourne".

PETER PATTERSON, LAURENT PARADIS,
W. J. C. BENSON, W. HENDERSON,
JOHN JONES, MICHAEL SCOTT,
F. R. ANGERS, F. EVENTUELLE,
HENRY LEMESURIER, ANGUS McDONALD,
J. B. FORSYTH, W. LAMPSON,
D. R. STEWART, THOS. W. LLOYD,
Québec, 20 novembre 1849.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

Colonisation du Saguenay.

LES directeurs de l'association des comtés de Kamouraska et de l'Islet pour la colonisation du territoire du Saguenay, donnent par le présent avis qu'ils s'adresseront à la Législature Provinciale, à sa prochaine session, pour demander un acte d'incorporation de la dite association.

Par ordre,

J. B. MARTIN,

Secrétaire.

Ste Anne, 10 janvier 1850.

A VENDRE LA LIBRAIRIE DE Augustin Côté et Cie.

LES QUELQUES LIVRES SUIVANTS,

A des prix réduits.

Théologie Morale, à l'usage des curés, etc., par Gousset, 2 vol. 8vo.

Dictionnaire de Théologie, par l'abbé Bergier, 6 vol. 8vo.

Leçons d'Eloquence sacrée, par Audisio.

Catéchisme dogmatique et moral, par Couturier.

Les Fondements de la Foi, mis à la portée de tout le monde, par Aymé, 2 vol.

Cours d'Instructions familières sur les principaux événements de l'ancien Testament et l'abrégé des vérités de la foi et de la morale, 8 vol., in-12.

Histoire de la Sainte Bible, par l'abbé Mongenot, 1 vol.

Triomphe de l'Evangile, ou Mémoires d'un homme du monde revenu des erreurs du philosophie moderne, par Baynaud des Echelles, 1 vol. 8vo.

Le Glaive Runique, ou la lutte du Paganisme Scandinave contre le Christianisme, 1 vol. 8vo.

Cours de Littérature profane et sacrée, par Colombeau, 4 vols. 8vo.

Histoire de Sainte Elizabeth de Hongrie, par le comte de Montalembert, 1 vol. 8vo.

Histoire abrégée de la Religion, par L'homond, 1 vol. in-12.

Conduite pour passer sagement le Carême, par le R. P. Arvillon, 1 vol. in-12.

L'Amour sur le Calvaire, par l'abbé Baudrand.

Le Nouveau Testament de Notre Seigneur Jésus-Christ, traduit en français avec le commentaire littéral du Père de Carrières dans le texte, 1 vol. 8vo. édition de Québec.

Les vols, suivants sont couverts en percaline, avec dorure sur plat et ornés de riches vignettes.

Les Feurs de l'Eloquence par l'abbé Renaud.

Les Pèlerinages en Suisse, par Veillot, 1 vol. 8vo.

Histoire de Napoléon-Bonaparte, par Gabour.

Histoire de Louis XIV, par le même.

Rome et Lorette, par Louis Veillot.

Les livres suivants sont en cartonnage illustré, ornés aussi de riches vignettes, format in-12.

Vies choisies des Pères du désert, par le R. P. Marie.

Louis, ou la Première Communion, par l'abbé Vincella.

Histoire de St. Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry.

Voyage en Sicile et à Malte, d'après Brydone.

Histoire de Pologne, par de Marles.

Tableau de la Grèce ancienne et moderne par le même.

Vie du Cardinal Ximénès, regent d'Espagne.

Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, ou Concorde des quatre Evangélistes, par Arnaud, abbé.

Jérusalem et la Judée, description de la Palestine par Garnier.

Les Aventures de Télémaque, par Fénelon, édition A. M. D. Q.

Histoires édifiantes tirées des meilleurs auteurs, par Baudrand.

Histoire de Saint-Louis, roi de France, par de Berry.

Histoire de l'Inde ancienne et moderne, par Marles.

BONS PROVINCIAUX.

Bureau de l'Inspecteur-Général,

MONTREAL, 29 oct. 1849.

JUSQU'A AVIS CONTRAIRE, les bons du Gouvernment pour 25 et 50 cts. qui sont devenus dus, seront payés, ainsi que l'intérêt pour un an, à la BANQUE de MONTREAL ou à la BANQUE de l'AMERIQUE BRITANNIQUE du Nord et leurs différents branches dans cette Province.

Signé,

F. HINCKES,

Inspect.-Gén.

2 Novembre 1849.

LOUIS LEMOINE, MECANICIEN.

FABRICANT des pompes à feu brevetées, de tous prix et dimensions, depuis 22 1/2 cts. à 2250. Aussi tous leurs accessoires.

Agents à Montréal, BRYSON & FERRIER,

Agent à Québec, A. J. SCOTT, marchand de quincaillerie.

Québec, 24 novembre 1849.

AVIS AUX MARCHANDS.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.

Le soussigné informe les marchands de Québec et de Montréal, qu'il a fait dernièrement de grandes réparations à ses moulins à farine de Beaumont et d'Yamachiche, dont l'un à trois paires de moulages, est situé sur la grève de Beaumont à deux lieues de Québec, et l'autre, à six paires de moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières. Les moulages, à Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières.